



Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget fédéral de 2023

Présenté par : Fédération canadienne de l'agriculture

Liste de recommandations

Appuyer les objectifs de changements climatiques

Recommandation 1 : Établir un groupe de travail en agroenvironnement pour faire appel à l'expertise agricole et technique dès les premières étapes de l'élaboration des politiques agroenvironnementales.

Recommandation 2 : Financer la formation des agrologues et proposer des mesures incitatives aux agriculteurs pour encourager l'adoption de la gérance des nutriments 4B.

Recommandation 3 : Élargir le volet Adoption du Fonds des technologies propres en agriculture, en prévoyant notamment un financement pour les projets à budget modeste et un partage des coûts avec le gouvernement plus favorable pour les fermes qui manquent de capitaux.

Recommandation 4 : Élargir le volet Recherche et Innovation du Fonds des technologies propres en agriculture pour y inclure les technologies permettant de mesurer directement les émissions des fermes.

Recommandation 5 : Prévoir un financement dédié au développement de variétés végétales avec une masse racinaire augmentée.

Recommandation 6 : Offrir un soutien direct aux producteurs pour accroître le travail de conservation à la ferme et les aider à participer aux efforts de préservation des prairies indigènes.

Soutenir la gestion des risques

Recommandation 7 : Introduire des mesures dans les programmes de gestion des risques de l'entreprise pour renforcer la gestion et l'atténuation des risques climatiques à la ferme ainsi que la prévention des dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes.

Recommandation 8 : Prévoir un mandat officiel de développement de l'aquaculture pour Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) pour protéger les conchyliculteurs en cas de catastrophes climatiques et augmenter le financement du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM).

Recommandation 9 : Établir des programmes de sécurité alimentaire pour soutenir les producteurs qui ont subi les contrecoups des tarifs douaniers imposés par le gouvernement fédéral sur les engrais importés de la Russie.

Trouver des solutions aux restrictions de croissance

Recommandation 10 : Offrir des fonds supplémentaires au Fonds national des corridors commerciaux.

Recommandation 11 : Indemniser complètement et équitablement les producteurs des secteurs assujettis à la gestion de l'offre pour la concession en matière d'accès aux marchés de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

Recommandation 12 : Améliorer l'accès aux fonds fédéraux de connectivité à l'aide d'un seul portail Web, avec des critères d'admissibilité plus nuancés, et à un soutien des zones de desserte à coût élevé.

Recommandation 13 : Investir 10 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre continue de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons.

Recommandation 14 : Mener une campagne de sensibilisation auprès du public pour lui présenter les carrières dans le domaine de l'agriculture canadienne.

Faciliter l'accès à l'expertise

La stratégie de réduction des émissions attribuables aux engrais vise à réduire de 30 % d'ici 2030 les émissions d'oxyde nitreux provenant des engrais par rapport aux niveaux de 2020 et prévoit l'augmentation du soutien accordé pour l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques. Pour ce faire, il faudra intensifier le soutien technique pour aider à mettre en œuvre ces pratiques, comme la gérance des nutriments 4B, à la ferme. Selon une analyse de l'industrie, la seule adoption des pratiques 4B permet de réduire de 14 % les émissions attribuables aux engrais. Par conséquent, une aide pour bénéficier de conseils d'experts et un engagement stratégique précoce avec les producteurs seront indispensables pour atteindre cet objectif et répondre à la demande alimentaire croissante.

Recommandation 1 : Établir un groupe de travail en agroenvironnement pour faire appel à l'expertise agricole et technique dès les premières étapes de l'élaboration des politiques agroenvironnementales, notamment pour les mesures incitatives à la réduction d'émissions, les protocoles de crédits d'émission de carbone, les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et le plan d'agriculture écologique. Ce groupe de travail doit rassembler des producteurs, des experts techniques et des hauts fonctionnaires d'AAC et d'Environnement et Changement climatique Canada.

Recommandation 2 : Financer la formation des agrologues spécialisés dans l'adoption de la gérance des nutriments 4B lors de la phase II du Fonds d'action à la ferme pour le climat. Cela comprend la formation des personnes qui débutent dans la profession et le recyclage professionnel nécessaires pour rester au fait des plus récentes publications scientifiques. Les producteurs doivent également bénéficier de mesures incitatives supplémentaires à l'adoption de la gérance des nutriments 4B. L'expertise concernant l'utilisation efficace des engrais devient de plus en plus précieuse, compte tenu de la récente flambée des prix des produits.

Renforcer les investissements dans les technologies propres

Le budget de 2022 a triplé le Fonds des technologies propres en agriculture pour prévoir un montant supplémentaire de 329,4 millions de dollars sur six ans. Cette aide est appréciée, mais le Fonds des technologies propres en agriculture peut être amélioré davantage pour répondre aux besoins d'un plus large éventail de producteurs et de projets. Pour ce faire, certaines améliorations clés peuvent être apportées aux deux volets de financement du Fonds des technologies propres en agriculture.

Volet Adoption : L'augmentation des coûts des facteurs de production en 2022 a fortement incité les fermes à se doter de technologies propres, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité des intrants. Malheureusement, on note un déclin considérable de l'adoption de technologies agricoles de précision dans les fermes ayant un terrain de moins de 500 acres ou un revenu annuel inférieur à 70 000 \$. Même si le financement pour le volet Adoption a été augmenté, les fermes doivent toujours investir au moins 25 000 \$ en raison du partage des dépenses. Cette dépense peut représenter un obstacle important pour les fermes ayant moins de fonds de roulement. Or, ce sont elles qui bénéficieraient le plus de ces technologies.

Recommandation 3 : Élargir le volet Adoption du Fonds des technologies propres en agriculture, en prévoyant notamment un financement pour les projets à budget modeste et un partage des coûts avec le gouvernement plus favorable pour les fermes qui manquent de capitaux. Déterminer les projets à budget modeste influencera la recherche effectuée par les entreprises Expert Systems et Troo Corporation qui ont reçu des subventions d’AAC pour étudier la question en 2018.

Volet Recherche et Innovation : Le volet Recherche et Innovation comprend trois priorités : l’énergie verte et l’efficacité énergétique; l’agriculture de précision; et la bioéconomie. Cependant, il n’y a actuellement aucun organe de financement pour l’élaboration d’appareils qui aident les fermes à mesurer les réductions d’émissions à la suite de l’adoption de pratiques de gestion bénéfiques et de technologies propres. Ces technologies sont l’occasion pour les fermes d’optimiser leurs crédits compensatoires pour le carbone et de faire reconnaître leur travail de réduction des émissions.

Recommandation 4 : Élargir le volet Recherche et Innovation du Fonds des technologies propres en agriculture pour y inclure les technologies permettant de mesurer directement les émissions des fermes.

Tirer parti des plantes pour la carboneutralité

Le budget de 2022 a versé 100 millions de dollars pour appuyer la recherche postsecondaire dans le développement de technologies et de variétés de cultures qui permettront l’agriculture carboneutre. Des recherches similaires ont connu un grand succès, comme la Harnessing Plants Initiative du Salk Institute, au Royaume-Uni, qui cherche à augmenter la masse et la densité des racines des cultures dans le but d’améliorer la séquestration de carbone et son stockage à long terme.

Recommandation 5 : Prévoir un financement dédié au développement de variétés végétales avec une masse racinaire augmentée. Ce financement devrait servir à mobiliser et à mettre à contribution la recherche du Salk Institute afin de déterminer si ces caractéristiques améliorées sont adaptées aux différentes zones de culture canadiennes. Jumelée à l’adoption de pratiques de gestion bénéfiques (comme la culture intercalaire et la culture de couverture), cette démarche pourrait avoir une grande incidence sur l’atteinte des objectifs de carboneutralité du Canada.

Aider les prairies canadiennes

Le gouvernement du Canada s’est engagé à protéger 25 % de ses terres et océans d’ici 2024 et 30 % d’ici 2030. Or, les producteurs sont les protecteurs des prairies indigènes, qui abritent des centaines d’espèces végétales et 60 espèces en péril. Cependant, ils sont soumis à une pression constante pour développer ces zones afin d’éviter des répercussions économiques néfastes. L’équipe principale de planification des espèces agricoles en péril d’AAC étudie actuellement des stratégies d’atténuation des pertes, mais les producteurs ont besoin d’une analyse de rentabilité pour préserver ces habitats essentiels.

Recommandation 6 : Offrir un soutien direct aux producteurs pour accroître le travail de conservation à la ferme et les aider à participer aux efforts de préservation des prairies indigènes. Ce soutien peut s’apparenter aux mécanismes mis en place aux États-Unis dans le même but.

Gérer les risques climatiques et assurer la rentabilité des fermes

En raison des risques accrus de conditions météorologiques extrêmes et changeantes, les programmes canadiens de gestion des risques de l'entreprise doivent améliorer leur contribution à la gestion des risques climatiques et à la préparation aux changements climatiques.

Agri-stabilité : La participation à l'Agri-stabilité demeure faible; il s'agit pourtant d'un programme vital pour les producteurs canadiens qui font face à des pertes de revenus importantes et imprévues. Bien que certains changements récents aient augmenté le niveau d'aide aux producteurs, plusieurs d'entre eux rencontrent tout de même des difficultés à accéder à du soutien lorsqu'ils subissent de graves pertes.

Agri-relance : À l'avenir, la préparation aux changements climatiques et la gestion des risques climatiques doivent s'articuler sur la prévention et l'atténuation des incidences des phénomènes météorologiques extrêmes. L'examen des précédentes catastrophes est l'occasion idéale d'apprendre des erreurs du passé et de cibler des mesures pour prévenir ou atténuer les éventuels effets néfastes sur la production alimentaire, sur l'adaptation et la capacité de rétablissement des producteurs et sur les résultats environnementaux.

Recommandation 7 : Améliorer les mesures des programmes de gestion des risques de l'entreprise pour renforcer la gestion et l'atténuation des risques climatiques à la ferme ainsi que la prévention des dommages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes.

- a) L'aide obtenue par l'entremise d'Agri-stabilité doit refléter les habitudes de paiement des producteurs et renforcer le facteur déclenchant du paiement d'un maximum de 85 % pour chaque année consécutive de participation sans recevoir d'indemnité dans le cadre d'un programme.

Cela permettra, sur réception du paiement, d'encourager la participation à des programmes en cours et l'investissement dans la gestion des risques climatiques à la ferme.

- b) Après chaque programme d'Agri-relance, réunir des producteurs, des intervenants clés du secteur et des représentants du gouvernement pour évaluer et présenter les mesures nécessaires pour prévenir ou atténuer les risques associés.

L'urgence de la situation des conchyliculteurs de l'Atlantique en raison de l'ouragan Fiona témoigne de la nécessité de programmes de gestion des risques de l'entreprise qui répondent aux besoins de tous les producteurs touchés. Il faut prévoir rapidement des méthodes de préparation à d'éventuels phénomènes météorologiques extrêmes pour soulager les agriculteurs qui n'ont pas accès à ces programmes et veiller à ce que les aquiculteurs concernés bénéficient d'une aide au développement sectoriel.

Recommandation 8 : Prévoir un mandat officiel de développement de l'aquaculture pour AAC, qui prévoit notamment de protéger les conchyliculteurs en cas de catastrophes climatiques et d'augmenter le financement du PCCSM.

Le 3 mars 2022, le gouvernement canadien a imposé un tarif douanier de 35 % sur les engrais en provenance de la Russie. Cette mesure a grandement influencé les coûts de la production des aliments au Canada, plus particulièrement dans l'est, où environ 85 à 90 % des engrais azotés sont importés de la Russie. Ces coûts s'ajoutent aux fortes pressions inflationnistes sur le carburant agricole et d'autres importations.

Recommandation 9 : Établir des programmes de sécurité alimentaire pour soutenir les producteurs qui ont subi les contrecoups des tarifs douaniers imposés par le gouvernement fédéral sur les engrais importés de la Russie.

Consolider les chaînes d’approvisionnement

Un réseau de transport résilient est vital à l’agriculture canadienne. Le Fonds national des corridors commerciaux a connu un grand succès, comme le démontrent les 115 projets approuvés par Transports Canada et les investissements du secteur privé qui en ont découlé.

L’industrie canadienne de l’agriculture continue de croître et est parvenue à trouver et à développer des marchés à l’échelle nationale et internationale. Le financement doit continuer de répondre aux besoins croissants en matière de capacité et aux coûts plus élevés que doivent assumer les fermes en raison des retards et des perturbations de transport.

Recommandation 10 : Le budget de 2022 proposait un financement de 450 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer des projets de chaînes d’approvisionnement par l’intermédiaire du Fonds national des corridors commerciaux. Le budget de 2023 doit prévoir des mesures pour respecter cet engagement à faire face aux besoins croissants en matière de financement de projet.

Soutenir la résilience de l’approvisionnement alimentaire canadien

Un secteur agricole résilient est indispensable à la sécurité alimentaire nationale. Grâce à des mesures de régulation des importations, le régime de gestion de l’offre du Canada assure une certaine coordination de la production et de la demande qui contribue à la stabilité de l’offre. Or, dans la foulée de l’Accord Canada–États-Unis–Mexique et d’autres accords commerciaux récents, certains secteurs assujettis à la gestion de l’offre ont fait une série de concessions en matière d’accès au marché qui risquent de nuire à la résilience et à la stabilité de l’approvisionnement alimentaire de ce régime.

Recommandation 11 : Indemniser complètement et équitablement les producteurs des secteurs assujettis à la gestion de l’offre pour la concession en matière d’accès aux marchés de l’ACEUM.

Brancher le milieu rural canadien

Le gouvernement du Canada a comme objectif de brancher 98 % des Canadiens à Internet haute vitesse d’ici 2026 et 100 % de la population d’ici 2030. Cependant, de petites collectivités rurales continuent de signaler des obstacles à l’accès à la connectivité, puisque les investissements importants nécessaires pour établir et maintenir la connectivité ne leur seraient pas économiquement rentables.

Recommandation 12 : Les coûts, l’admissibilité et la complexité d’un programme posent chacun un problème unique pour la connectivité numérique des collectivités rurales. Pour rectifier la situation, il faut :

- Prévoir une méthode simplifiée, à guichet unique, pour les demandes de financement pour la connectivité pour que les collectivités sachent où obtenir du financement et le type de financement disponible.

- Veiller à ce que les programmes de connectivité fédéraux prennent en compte la couverture géographique et démographique des régions pour que la connectivité d'une seule collectivité n'empêche pas une région entière d'obtenir une aide financière.
- Établir le Fonds pour les zones de desserte à coûts élevés pour assurer la viabilité financière des fournisseurs de services dont les clients se trouvent dans des zones de desserte à coût élevé moins densément peuplées. Les mesures de soutien actuelles s'articulent principalement autour du déploiement. Cependant, un niveau de soutien adéquat, tiré potentiellement des produits des ventes aux enchères du spectre, est nécessaire pour faciliter le déploiement et le maintien des services dans les zones qui ne bénéficient pas d'investissements privés.

Soutenir une stratégie en matière de main-d'œuvre dans le secteur agricole

Les producteurs canadiens subissent les contrecoups de la pénurie de main-d'œuvre depuis déjà plusieurs décennies. On estime même que le montant des pertes annuelles de vente de produits agricoles s'élève à plus de 2,9 billions de dollars. Récemment, les pénuries de main-d'œuvre dans le domaine de la transformation des aliments ont également entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement. Pour faire face à ces pressions, le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture a obtenu du financement du Centre des Compétences futures pour développer la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boissons, qui sera achevée au début de l'année 2023. Cet effort de l'industrie a incité les intervenants de ce secteur à déterminer les actions nécessaires pour créer la main-d'œuvre de l'avenir.

Recommandation 13 : La Stratégie nationale sur la main-d'œuvre pour l'agriculture et la fabrication d'aliments et de boisson est un plan d'action pluriannuel pour la mise en œuvre de mesures à court, moyen ou long terme pour assurer la stabilité de la main-d'œuvre. La Fédération canadienne de l'agriculture recommande qu'AAC injecte 10 millions de dollars pour établir un secrétariat qui pourra coordonner les mesures continues essentielles.

Recommandation 14 : L'industrie agricole du Canada a besoin d'aide pour mener une campagne de sensibilisation auprès du public pour lui présenter les carrières dans le domaine de l'agriculture canadienne afin de corriger la perception erronée qu'il est impossible d'avoir une carrière dans l'agriculture gratifiante à long terme.